

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

**PORTANT OUVERTURE D'UNE ENQUETE PUBLIQUE
SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE
PRÉSENTÉE PAR LA SOCIÉTÉ PIGEON GRANULATS NORMANDIE
POUR LE RENOUVELLEMENT DE L'AUTORISATION D'EXPLOITER SA CARRIÈRE ET SES INSTALLATIONS DE TRAITEMENT DE MATÉRIAUX SUR LA COMMUNE
DE SAINT-SENIER-SOUS-AVRANCHES**

Par arrêté préfectoral en date du 9 janvier 2023, il a été prescrit, conformément aux dispositions du code de l'environnement, l'ouverture d'une enquête publique sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société PIGEON GRANULATS NORMANDIE, dont le siège social est situé « La Garenne » - 50220 DUCEY-LES-CHERIS, pour le renouvellement de l'autorisation d'exploiter la carrière, et les installations associées au lieu dit « Apilly » sur la commune de SAINT-SENIER-SOUS-AVRANCHES.

La demande d'autorisation concerne les activités figurant à :

- la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation sous les rubriques n° 2510-1 et 2720-2 ;
- la nomenclature des installations, ouvrages, travaux et aménagements soumises à autorisation sous les rubriques n° 3.2.3.0.

Des informations sur le projet peuvent être sollicitées auprès de M. Laurent SOUVIGNET, directeur opérationnel – laurent.souvig.net@groupe-pigeon.com ou par téléphone au 02.33.89.67.67.

Les informations relatives à la procédure administrative peuvent être demandées auprès du préfet de la Manche (bureau de l'environnement et de la concertation publique).

Ce projet a fait l'objet d'une étude d'impact. Elle figure parmi les pièces du dossier d'enquête mis à disposition du public pendant l'enquête ainsi que l'avis de l'autorité environnementale.

Cette enquête d'une durée de 32 jours consécutifs, **du mardi 31 janvier 2023** (heure d'ouverture de l'enquête à 8 h 30) **au vendredi 3 mars 2023 inclus** (heure de clôture de l'enquête à 11 h 30), se déroulera en **mairie de Saint-Senier-sous-Avranches** où le dossier d'enquête sera déposé et où il pourra en être pris connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture au public indiqués ci-dessous, à titre indicatif :

Mairie de SAINT-SENIER-SOUS-AVRANCHES
59 rue de l'Eglise
50300 Saint-Senier-sous-Avranches

Du lundi au mardi de 8 h 30 à 11 h 30
Le mercredi de 13 h 30 à 16 h 30
Du jeudi au vendredi de 8 h 30 à 11 h 30

Il sera également consultable :

- **sur un poste informatique**, à la préfecture de la Manche à Saint-Lô, du lundi au vendredi de 9h00 à 16h30 ;
- **sur un registre dématérialisé** à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/4369>

M. Bruno BOUSSION, expert agricole et foncier, est désigné pour remplir les fonctions de commissaire-enquêteur. Il se tiendra à la disposition du public aux dates, heures et lieux mentionnés ci-dessous, pour recevoir toutes observations et propositions :

Mairie de SAINT-SENIER-SOUS-AVRANCHES
59 rue de l'Eglise
50300 Saint-Senier-sous-Avranches

Le mercredi 1^{er} février de 13h30 à 16h30
Le mercredi 15 février de 13h30 à 16h30
Le lundi 20 février de 8h30 à 11h30
Le vendredi 3 mars de 8h30 à 11h30

Ces observations et propositions pourront également être :

- **consignées par écrit**, sur le registre prévu à cet effet, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie de Saint-Senier-sous-Avranches
- **adressées par voie postale**, sous pli cacheté, à l'attention du commissaire-enquêteur, à la mairie de Saint-Senier-sous-Avranches (59 rue de l'Eglise – 50300 Saint-Senier-sous-Avranches)
- **adressées par voie électronique sur un registre dématérialisé** à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/4369>
- **adressées par courrier électronique sur un site dédié** à l'adresse pref-enquete-carriere-apilly@manche.gouv.fr

Copies du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur seront tenues à la disposition du public, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, à la mairie de Saint-Senier-sous-Avranches, ainsi qu'à la préfecture de la Manche (bureau de l'environnement et de la concertation publique). Ces documents pourront également être consultés sur le site internet des services de l'Etat dans la Manche www.manche.gouv.fr/Publications/Annonces-avis ainsi que sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/4369>.

L'autorisation environnementale ou son refus sera pris par arrêté du préfet de la Manche.

Pour le Préfet
La cheffe de service


Véronique NAËL